



DEPARTEMENT de MUSIQUE

Secrétariat

Melle Myriam Maréchal

*Le secrétariat est ouvert du lundi au Vendredi
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h*

fermé au public le mardi et le vendredi après-midi

mail : secretariat.musique@univ-montp3.fr

tél. : 04 67 14 25 00 fax : 04 67 14 24 71

Direction du département : en cours d'élection

Responsable de la Filière Musique Musicologie

Mme Alice POINTEAU

Bureau D 027 Tel 04 67 14 21 37

Réception sur RDV : alice.pointeau@univ-montp3.fr

Responsables d'Etudes

Mr. Laurent Borrás :

Mr. Jean-Claude Wolff :

Mme Alice Pointeau:

Mr. Makis Solomos :

Mme Alice Pointeau :

Licence 1^{ère} année

Licence 2^{ème} année

Licence 3^{ème} année

Master et Préparation CAPES

Préparation CAPES et AGREGATION

Adresse Postale

DEPARTEMENT MUSIQUE MUSICOLOGIE

Université Paul Valéry Montpellier III

UFR 1 – Lettres, Arts, Philosophie et Psychanalyse

Route de Mende

34199 Montpellier Cedex 5

Site : <http://www.univ-montp3.fr>

SOMMAIRE

Oganisation de L'UFR 1	page 3
Bibliothèques	page 4
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009/2010	page 5
Plan Réussite en Licence	page 6
Démarches administratives	page 7
Stages et Tutorat	Page 8
La Filière Musique-Musicologie	page 10
Conditions d'admission en Licence	page 11
Master Recherche et Master Professionnel Arts du Spectacle et Musique	page 11
Les enseignants	page 12
LICENCE 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS	page 14- 15
. Descriptif par UE 5 ^{ème} semestre	page 16
. Pratiques de la Musique	page 18
. Les parcours	page 23
. Langues et options (Langue obligatoire)	page 24
. Descriptif par UE 6 ^{ème} semestre	page 25
. Pratiques de la musique	page 27
. Les parcours	page 28
. Langues et options (langue obligatoire)	page 30

ORGANISATION DE L'UFR1

Directrice

LUCIANI Sabine 04.67.14.21.23 Bât H 111

Responsables administratives

ARASANZ Marie 04.67.14.55.37 Bât H 112
SOUCHE Chantal 04.67.14.21.22 Bât H 112

Responsable scolarité

PONDAVEN Laurence 04.67.14.25.67 Bât H 113

Scolarité : Transfert – Validation d'acquis

BIANCOTTO Maryse 04.67.14.55.43 Bât H 114

Bureau Masters

DIOCHON Marie-Noëlle 04.67.14.54.62 Bât H 109
X X 04.67.14.21.25 Bât H 109

Secrétariat pédagogique du département Arts Plastiques

secretariat.arts-plastiques@univ-montp3.fr

SUBERBIELLE Claude 04.67.14.25.12 Bât H 115

Secrétariat pédagogique du département Arts du Spectacle

secretariat.arts-du-spectacle@univ-montp3.fr

CAVILLE Corinne 04.67.14.21.21 Bât H 118
ESPES Josy 04.67.14.21.21 Bât H 118
LEO Annick 04.67.14.55.08 Bât H 118

Secrétariat pédagogique du département Lettres Modernes et Langues Anciennes

secretariat.lettres-classiques@univ-montp3.fr

STAELENS Sadia 04.67.14.25.68 Bât H 110
VILLEMIN Edwige 04.67.14.54.63 Bât H 109

Secrétariat pédagogique du département Philosophie

secretariat.philosophie@univ-montp3.fr

VANINI Marie-Pierre 04.67.14.23.81 Bât A 316

BIBLIOTHEQUES

Vous avez à votre disposition :

■ La **bibliothèque de Musique** située au bâtiment D bureau 028, Tél. 04 67 14 24 11.
Les horaires et modalités de consultation sont affichés sur place à la rentrée.
Pour vous aider dans votre travail personnel, vous pouvez consulter de nombreux ouvrages musicologiques et de nombreuses partitions.

■ La bibliothèque de l'UFR1 au rez-de-chaussée du bâtiment H (Centre de Documentation Pédagogique et Scientifique – CDPS)
Ouverte au public du lundi au jeudi de 9h à 19h et le vendredi de 09h00 à 16h30.
Accessible à tous les étudiants de l'UFR1 quel que soit leur cycle ou leur année d'études.
Propose des visites guidées à chaque rentrée universitaire (renseignements auprès du bureau d'accueil).
Vous y trouverez les ouvrages recommandés par vos enseignants.
Renseignements : bibliothèque.ufr1@univ-montp3.fr

■ La Bibliothèque Universitaire Lettres et Sciences Humaines (bibliothèque Centrale Raimon Llull).
Ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00.
Propose 500 000 ouvrages recouvrant tous les champs disciplinaires ainsi que des espaces de consultation et de travail.
Renseignements : bu@univ-montp3.fr

■ La Bibliothèque Universitaire annexe Charles Renouvier
Ouverte au public de 10h00 à 18h00
Située à 50m de la bibliothèque universitaire, c'est une extension de la BU. Elle offre des salles de travail en groupe, des carrels individuels et près de 10 000 ouvrages en libre accès.
Renseignements : bu@univ-montp3.fr

INITIATION A LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dans le cadre du Plan Réussite En Licence (PREL) et en collaboration avec les enseignants du Projet Pédagogique Personnalisé (PPP), la bibliothèque universitaire et l'UFR1 proposent à tous les étudiants de 1^{ère} année une initiation aux recherches documentaires :

- ✚ Découverte de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque de l'UFR1 ;
- ✚ Recherche dans les catalogues ;
- ✚ Maîtrise des principales techniques de recherche.

Renseignements : bibliothèqueufr1@univ-montp3.fr

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009 - 2010

Licences et Masters 1 (hors EàD et M2)

❖ Enseignements :

1^{er} semestre : du lundi 21 septembre 2009 au vendredi 19 décembre 2009

2^{ème} semestre : du lundi 25 janvier 2010 au vendredi 15 mai 2010

❖ Examens 1^{ère} évaluation : contrôle continu ou contrôle terminal

1^{er} semestre : à/c du lundi 4 janvier 2010 pour les examens terminaux

2^{ème} semestre : à/c du lundi 17 mai 2010 pour les examens terminaux

❖ Examens 2^o évaluation :

1^{er} semestre : à/c du vendredi 15 janvier 2010

2^{ème} semestre : à/c du vendredi 28 mai 2010

❖ Congés universitaires :

Noël : du lundi 21 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010 au matin

Semaine blanche : du lundi 11 janvier 2010 au jeudi 14 janvier 2010 inclus

Hiver : du lundi 22 février 2010 au lundi 1^{er} mars 2010 au matin

Printemps : du lundi 12 avril 2010 au lundi 26 avril 2010 au matin

Semaine blanche : du lundi 25 mai 2010 au mercredi 27 mai 2010 inclus

❖ Inscriptions pédagogiques (inscriptions aux examens) :

Elles se déroulent entre octobre - novembre de l'année universitaire 2009/2010.

Les dates précises seront affichées à votre secrétariat de département.

Etudiants :

- Pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage de votre secrétariat !
- Pensez aussi à activer et à consulter régulièrement votre messagerie étudiante qui vous donne des informations utiles.

PLAN REUSSITE EN LICENCE

➤ Les objectifs :

- améliorer l'information préalable et l'orientation, améliorer l'accueil ;
- renforcer les contenus pédagogiques ;
- porter l'effort sur l'encadrement.

➤ Les mesures pour 2009/2010 :

- la nomination de professeurs référents (M. Laurent Borrás et Mme A. Chamand Gelbseiden), de manière à ce que chaque étudiant ait un interlocuteur enseignant avec qui dialoguer pour identifier ses points faibles et y remédier ;
- la création de TD de rattrapage et de consolidation dès le semestre 2 (2e semestre de la 1e année) pour les étudiants en échec ;
- la création par chaque étudiant d'un Projet Professionnel Personnalisé (PPP) afin d'envisager avec lui le cheminement le plus adéquat vers l'insertion professionnelle qu'il souhaite ;
- la création récente d'un bureau d'insertion professionnelle chargé d'assurer l'interface avec le monde du travail et de coordonner les stages ;
- dans cet esprit, un stage est désormais obligatoire pour tous en L 3 ;
- l'acquisition de compétences aujourd'hui indispensables pour tous quelle que soit la filière choisie : enseignements obligatoires de l'anglais et de l'utilisation des outils informatiques dans toutes les disciplines ;
- le développement de l'enseignement à distance.

Pour tout problème d'orientation, de réorientation ou de poursuite d'études, vous pouvez vous adresser au S.C.U.I.O. (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

<http://www.univ-montp3.fr/scuio/>

Tél. 04 67 14 23 42

MDE - Maison des étudiants

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Au cours du 1^{er} semestre, vous aurez à effectuer 3 inscriptions **obligatoires** :

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (scolarité centrale de l'UPV) :

- Réinscription des étudiants de l'UPV en ligne sur le web pour les étudiants français admis en année supérieure ou redoublants (ajournés aux semestres) hors EAD (<http://monupv.univ-montp3.fr>) :
 - du 1er au 25 septembre, pour les étudiants de l'UPV admis à la 1ère session,
 - Dès la publication des résultats des sessions de rattrapage, pour les étudiants de l'UPV admis à la 2ème session, les AJAC L1/L2 et les redoublants.

- Réinscription en présentiel avant le 10 octobre 2009 (hors nouveaux bacheliers) pour les étudiants AJAC, les étudiants de l'UPV en changement de parcours, les étudiants présentant une situation particulière et les nouveaux inscrits.

La carte d'étudiant délivrée après paiement des droits d'inscription comporte un certificat de scolarité. Cette carte est indispensable pour l'entrée en salle d'examen et pour bénéficier des différents avantages liés au statut étudiant. La remise exceptionnelle en cours d'année d'un duplicata donne lieu à la perception d'un droit forfaitaire si la demande n'est pas accompagnée d'une déclaration de vol.

- Annulation d'inscription

L'université annule de plein droit :

- ▶ les demandes d'inscription accompagnées d'un chèque sans provision
- ▶ les demandes d'inscription prises en fraude à la réglementation ou sur production de pièces fausses (diplômes) ou de fausses déclarations (sécurité sociale ou assurance accident).

Demande d'annulation par l'étudiant :

Les demandes d'annulation d'inscription avec ou sans remboursement, doivent faire l'objet d'une lettre expliquant les motifs du désistement accompagnée de la carte d'étudiant, des certificats de scolarité et d'un RIB ou d'un RIP au nom de l'étudiant.

Cette demande devra obligatoirement être adressée en recommandé ou déposée à la Scolarité Centrale (Bât. Les Guilhems). Se renseigner des dates limites.

2. INSCRIPTION DANS LES GROUPES DE TRAVAUX DIRIGES (UFR1) :

L'inscription dans des groupes est obligatoire. Elle se fait à chaque début de semestre auprès de l'enseignant lors du 1^{er} cours. L'appel se fera dans chaque TD afin de vérifier l'assiduité.

3. INSCRIPTION AUX EXAMENS (Inscription Pédagogique) (UFR1) :

Elle est **obligatoire** et se fait auprès de votre secrétariat pédagogique. Attention, l'inscription dans les groupes de TD ne vous dispense pas de l'inscription aux examens.

Le formulaire d'inscription pédagogique sera disponible sur le site internet de l'université (<http://www.univ-montp3.fr>) rubrique « les UFR » puis « UFR1 ». Vous devrez le télécharger et le rapporter complété dans votre secrétariat de département.

Tout changement de code d'ECUE devra être signalé dans votre secrétariat pédagogique dans les dates prévues.

Après les jurys d'examen, vous pourrez éditer votre attestation de résultats de semestre. Il faut impérativement avoir validé votre adresse de messagerie pour pouvoir télécharger votre attestation. Elle ne vous sera pas envoyée.

Voici la procédure :

- Sur le site WEB de l'UPV (<http://www.univ-montp3.fr>)
- Cliquer sur ENT (Espace Numérique de Travail)
- Cliquer sur « s'identifier » (en haut à droite)
- Entrer votre identifiant et mot de passe de messagerie
- Cliquer sur l'onglet « attestation ».

Les attestations annuelles vous seront envoyées.

LES STAGES

En licence, il est possible de faire des stages en entreprise, à condition toutefois que les règles pédagogiques en usage et la législation en vigueur soient respectées (fournir obligatoirement une attestation de responsabilité civile en cours de validité).

Les conventions sont à retirer :

- Auprès du secrétariat de département si le stage est obligatoire et prévu dans le cursus (dossier bleu) ;
- Pour les stages hors cursus, elles sont à retirer auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation) (dossier jaune).

Un stage à l'extérieur fait l'objet d'une convention entre l'entreprise et l'université dont la responsabilité juridique est engagée : un étudiant stagiaire reste en effet soumis au régime étudiant (sécurité sociale notamment). Il est donc absolument obligatoire de retirer un formulaire en trois exemplaires, de le faire viser par le responsable pédagogique qui donne son accord préalable pour le stage sur présentation d'un descriptif de celui-ci. Les personnes habilitées à signer les conventions de stage sont le directeur de filière ou l'enseignant responsable du diplôme que l'étudiant est en train de préparer. **Tout stage commencé sans la convention dûment signée par les trois parties (entreprise, étudiant, université) dégage la responsabilité de l'université.**

Le stage ne doit en aucun cas être préjudiciable au déroulement normal des études (cf. le contrôle continu). Il ne doit pas être trop long (plusieurs semaines d'absence aux cours compromettent les chances de réussite aux examens). Par ailleurs, il est impératif d'informer les enseignants concernés et de leur apporter tous les justificatifs d'absence nécessaires.

L'enseignant, s'il le juge souhaitable, peut demander à l'étudiant un travail complémentaire, du fait de son absence, ou considérer qu'un rapport de stage en tiendra lieu.

LES TUTORATS

- Le département met à la disposition des étudiants primo-entrants des **tuteurs d'accueil** (des étudiants avancés de leur même département) pour les aider dans leurs démarches (inscriptions diverses, choix des options) au moment de la rentrée universitaire et des inscriptions pédagogiques aux examens (octobre -novembre).
- Des **tuteurs d'accompagnement pédagogique** (étudiants avancés) continuent à soutenir les étudiants tout le long de l'année universitaire dans le cadre des enseignements (bibliographies, méthodologie, préparation des contrôles et examens, etc.) Leurs permanences (lieux et horaires) sont annoncées par voie d'affichage, lors des réunions d'information, dans les cours et dans les secrétariats de département.

REGLEMENTATION

- Dans les départements qui offrent des enseignements à distance, des **tuteurs EAD** répondront aux demandes de renseignements par téléphone ou courriels (Novembre/Décembre).

Fera l'objet d'un affichage à la rentrée universitaire 2009/2010 après vote par les Conseils.

VALIDATION D'ACQUIS – TRANSFERT « arrivée »

Etudiants extérieurs à l'UPV :

Les étudiants venant d'une autre université et désirant poursuivre leurs études à l'Université Paul Valéry doivent faire soit une demande de *validation d'acquis* (dans le cas d'un changement de filière) soit une demande de *transfert « arrivée »* (pour continuer dans la même filière). Vous pouvez télécharger les dossiers sur internet (www.univ-montp3.fr rubrique « **Inscription et Admission** » puis « **Admission à l'UPV** » jusqu'au 28 août 2009. Les dossiers sont également en ligne sur la page WEB de l'UFR1 rubrique « Validation d'acquis – transfert arrivée ».

Etudiants de l'UPV :

Les étudiants déjà inscrits à l'Université Paul Valéry désirant changer de filière doivent faire une « demande de changement de parcours ». Cet imprimé peut être téléchargé sur le WEB rubrique « UFR » « UFR1 » puis « validation d'acquis – transfert arrivée » ou envoyé par mail. Pour cela, prendre contact avec le service de la scolarité de l'UFR1 (M. Biancotto – maryse.biancotto@univ-montp3.fr – bureau H114 – tel : 04.67.14.55.43).

Les étudiants de l'UPV désirant poursuivre leur cursus en débutant une autre licence ou master doivent faire une « demande de double inscription ». Cet imprimé est à demander par courriel à maryse.biancotto@univ-montp3.fr ou à retirer au bâtiment H bureau 114 (UFR1 – Bureau de la scolarité).



LA FILIERE MUSIQUE – MUSICOLOGIE



Responsable : Alice POINTEAU

Tél. 04 67 14 21 37

Réception sur RDV : alice.pointeau@univ-montp3.fr

La filière Musique – Musicologie dispense d'un enseignement complet – Licence, Master, Doctorat – et prépare aux concours de l'Education nationale, CAPES et Agrégation.

La filière Musique- Musicologie conduit aux carrières de **professeur de musique en Collège et Lycée par le biais des concours de recrutement Capes et Agrégation**. Il est possible également de s'orienter vers la **formation de musicien intervenant en milieu scolaire** (ce enseignement ne fait pas partie de notre cursus).

La filière musicologie permet de se consacrer à la recherche de haut niveau et a pour objectif de former des enseignants, des chercheurs et des spécialistes aptes à contribuer à la diffusion et à la connaissance de l'art musical, au sein du public le plus large comme au sein des institutions spécialisées.

Suite à la Licence 3^{ème} année, d'autres débouchés existent dans :

- . **la documentation musicale** (librairie, bibliothèques musicales publiques, bibliothèques de conservatoires, de radio, d'orchestres, d'instituts musicaux, éditeur de musique...),
- . **les secteurs culturels et associatifs** (festival, animation...)
- . les nouveaux métiers liés aux **studios d'enregistrement et au multimédia**.

Un guide des métiers de la Musique est disponible à la Bibliothèque de Musique.

IMPORTANT !

Dans la perspective de ces différentes possibilités d'orientation, deux parcours différents et spécifiques ont été prévus au sein de la licence Musique. Les étudiants doivent se déterminer dès l'année de Licence 2 :

Parcours « Musique et musicologie »

Le patrimoine musical est désormais bien ancré dans la vie culturelle contemporaine. Disséminé dans de nombreux lieux, il nécessite des archivistes et bibliothécaires compétents. Une fois découvert, il attend des musicologues pour le mettre en valeur (examen des sources, édition critique et études). Joué, il a également besoin de passeurs de culture permettant aux musiciens comme au public, dans toute sa diversité, de saisir ses enjeux historiques, pratiques et esthétiques.

Par conséquent, le département Musique propose un parcours de licence permettant de se préparer aux métiers de l'étude, de la conservation et de la valorisation du patrimoine musical.

Parcours « Enseignement musical »

L'éducation musicale dispensée dans l'enseignement primaire et secondaire recrute ses intervenants et professeurs par le biais d'une gamme complète de diplômes et de concours (D.U.M.I., CAPES externe et interne d'Education musicale et chant choral, Agrégation externe et interne de Musique).

Le département Musique propose donc un parcours dédié à la préparation de ces concours, en veillant à ce que la dimension pédagogique et didactique de l'éducation musicale soit cultivée tout au long de ce parcours de Licence.

Les parcours « Musique et musicologie » et « Enseignement musical » apparaissent dès la deuxième année de licence. Ils bénéficient d'un large tronc-commun et se distinguent par l'UE de préprofessionnalisation dans les semestres 3, 4, 5 et 6.

LICENCE DE MUSIQUE
Parcours Musique – Musicologie
Parcours Enseignement Musical

Conditions d'admission
pour l'inscription
en 1^{ère} année de Licence de Musique.

1) Etre titulaire du baccalauréat.

Pour les non-bacheliers : **DAEU** ou équivalence accordée par le Président de l'Université ou diplômes du Conservatoire, cf. Validation d'acquis – démarches administratives –

2) Il est fortement conseillé de posséder une formation musicale de base portant sur le solfège oral et écrit, la théorie, l'histoire de la musique, la pratique instrumentale et vocale. Cette formation est indispensable pour suivre ce cycle d'études.

A titre indicatif, le niveau minimum à l'entrée doit être :

• **solfège** : fin de cycle II d'un Conservatoire National de Région (dictées à une et deux voix, théorie, lecture parlée et chantée en clés de sol et fa).

• **instrument** : fin de cycle II d'un CNR.

Une pratique du piano n'est pas obligatoire mais l'utilisation aisée du clavier ou d'un instrument polyphonique doit être acquise pendant les deux premières années de licence.

MASTER RECHERCHE
ET
MASTER PROFESSIONNEL
ARTS DU SPECTACLE ET MUSIQUE

Master Arts du Spectacle et Musique
Université Paul Valéry MONTPELLIER III
Route de Mende
34199 Montpellier cedex 05
Secrétaire : Mme Marie Noëlle DIOCHON Bureau H 109
Mail : marie-noelle.diochon@univ-montp3.fr
Tél. 04 67 14 54 62.
Responsable : M. Makis SOLOMOS
makis.solomos@univ-montp3.fr

Pour être inscrits en Master, les étudiants doivent justifier :

- D'un diplôme national conférant le grade de Licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de Master.
- Ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation.

LES ENSEIGNANTS DE LA FILIERE MUSIQUE - MUSICOLOGIE

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	BUREAU	TELEPHONE
DELAUNAY	Thomas	thomas.deleunay@univ-montp2.fr	Université Montpellier II	04 67 1432 07 Sur RDV
BAUDRY	Patrice	patrice.baudry@univ-montp3.fr	N.C	N.C
BENIN	Gilles	N.C	N.C	N.C
BENSOUSSAN	Pierre Luc	N.C	Musicothérapie	N.C
BISARO	Xavier	xavier.bisaro@univ-montp3.fr	D022	04 67 14 25 44 Sur RDV
BORRAS	Laurent	laurent.borras@univ-montp3.fr	D022	04 67 14 25 44 Sur RDV
CHAMAND GELBSEIDEN	Annick	annick.gelbseiden@univ-montp3.fr	D021	04 67 14 54 58 Sur RDV
CLEMENT DUMAS	Gisèle	gisele.dumas@univ-montp3.fr	D022	04 67 14 25 44 Sur RDV
DUHAUTPAS	Frédéric	N.C	N.C	N.C
GAUCHER	Pierre	pierre.gaucher@ac-montpellier.fr	IUFM	N.C.
JANSSENS	Els	N.C	N.C	N.C
MAINTENANT	Frédéric	frederic.maintenant@univ-montp3.fr	N.C.	N.C.
MARTY	Luc	N.C.	N.C.	N.C.
POINTEAU	Alice	alice.pointeau@univ-montp3.fr	D027	04 67 14 21 37 Sur RDV
RAYNIE	Michel	michel.raynie@univ-montp3.fr	N.C.	Sur RDV
RIEU	Laurent	N.C.	N.C.	N.C.
SAVY	Corinne	N.C	N.C.	N.C.
SOLOMOS	Makis	makis.solomos@univ-montp3.fr	D021	04 67 14 54 58 Sur RDV
TEULON LARDIC	Sabine	N.C.	N.C.	N.C.
THORAVAL	Franch	N.C	N.C	N.C
WOLFF	Jean-Claude	jean-claude.wolff@univ-montp3.fr	D021	04 67 14 54 58 Sur RDV

LICENCE MUSIQUE MENTION MUSIQUE 2EME ANNÉE



Parcours Musique Musicologie
Parcours Enseignement Musical

Année universitaire 2009/2010

Début des cours : Lundi 21 septembre 2009

Directeur des études : Monsieur J. C. Wolff

Bureau : D022

Tél. 04 67 14 25 44

Réception sur rendez-vous : jean-claude.wolff@univ-montp3.fr

Licence 2^e année

3^e semestre

U3AMU1

ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE MUSIQUE S3

FORMATION MUSICALE, ECRITURE ET ANALYSE, MUSICOLOGIE ET PRATIQUES INSTRUMENTALES

E31MU1 ECRITURE ET ANALYSE

A. ECRITURE

Enseignant : J.Cl. Wolff

Descriptif pédagogique :

Révisions des notions apprises en Licence 1^{ère} année (accords 5, 6, 6/4), Ecriture à 4 parties vocales.

Evolution de l'harmonie dans l'histoire de la Musique.

Etude de la modulation.

Etude de l'accord 7^e dominante et des renversements, avec et sans fondamentale.

Etude des accords 7^e dominante et des renversements.

Etude de l'accord 9^e / 7^e dominante, avec et sans fondamentale.

Evocation immédiate et usage des notes étrangères, en particulier notes de passage et appoggiatures.

L'essentiel du cours est établi à partir de textes du répertoire classique et romantique, en particulier Bach (Chorals, Petits Préludes, Préludes du Clavier bien tempéré), Mozart, Schumann (Scènes d'enfants).

L'harmonie écrite est placée, autant que possible, dans une perspective historique de Monteverdi à Bach à Ravel et Messiaen.

Mise en relation de l'harmonie et des autres composantes au discours musical : mélodie, rythme, carrure, forme, timbre. Instance sur la notion de style.

Ecriture à 4 voix. Initiation à l'écriture pour chant et piano, pour l'ensemble instrumental.

Attention portée au rôle de l'oreille, extérieure et intérieure. Complémentarité du travail « à la table » et du travail à l'instrument.

B. ANALYSE et COMMENTAIRE

Enseignante: A. Pointeau

Descriptif pédagogique :

Former à l'intelligence des œuvres, étude des formes, des différents types d'écriture instrumentale, des structures mélodiques et harmoniques, Notions de styles. Analyse et commentaire d'écoute d'œuvres musicales sur partition du XVII^e siècle au XIX^e siècle.

Bibliographie conseillée :

Guillard Georges, Manuel pratique d'analyse Auditive, Paris, ed. Transatlantiques 1996

Hakim et Dufourcet, Guide Pratique d'Analyse Musicale, Paris, Combre, 1996.

Evaluation : le contrôle continu comportera des travaux ponctuels et / ou des dossiers à rendre par l'étudiant. L'examen terminal concerne aussi bien les étudiants en contrôle continu que ceux dispensés d'assiduité.

E32MU1 FORMATION MUSICALE

Enseignante : A. Chamand Gelbseiden

Descriptif pédagogique :

Solfège écrit et oral.

- Mémorisation de fragment mélodiques : dictées à 1 voix (grands intervalles, chromatisme), dictées à deux voix tous répertoires et différents timbres.
- Dictées de rythme à une et deux voix et aussi à une voix avec deux timbres différents.
- Identification et écriture d'accords,
- Révision accord parfait majeur, accord parfait mineur, 7^e dominante avec et sans Fondamentale et 7^e d'espèce (EF et renversement).
- Déchiffrage solfège une voix, deux voix, sujets originaux et polyphonie à 4 voix (répertoire) clef de sol et Fa 4^e.

Evaluation :

Le contrôle continu s'effectuera en cours par des exercices liés au cours :

- reconnaissance de tonalité et type de mesure
- Ecriture de rythmes
- Prise de thèmes mélodiques à une ou deux voix.
- Identification et écriture d'accords.

Pas d'examen terminal –

Examen terminal uniquement pour les Dispensés d'assiduité.

E34MU1 MUSICOLOGIE CM

Musicologie : CLASSICISME / ROMANTISME

Enseignant: G. Benin

Descriptif pédagogique :

Classicisme, Romantisme, Postromantisme

Etude des styles classiques et romantiques, des rapports de l'esthétique à l'histoire et des raisons du passage d'une esthétique à l'autre. L'évolution du langage musical (tonalité, orchestration, genres et formes...) et le contexte historique seront privilégiés, mais un regard sera aussi porté sur la situation des artistes et les attentes du public.

Repères bibliographiques conseillés avant la rentrée :

- C. Burney, *Voyage Musical dans l'Europe des Lumières*, édition de M. Noiray, Harmoniques Flammarion, 1992.
- A. Boucourechliev, *Beethoven*, Seuil, 1994.
- A. Einstein, *La Musique Romantique*, Gallimard, 1989.
- C. Rosen, *Le style classique*, Gallimard, 1978.
La génération romantique, Gallimard, 2002.
- F. Sabatier, *Miroirs de la musique*, T 2, Fayard, 1995 [chapitres concernant les périodes].

Le TD est complémentaire du cours.

PRATIQUES de la musique 3

ECUE Pratiques de la musique 3

CHŒUR



Enseignant : P. Baudry

Descriptif pédagogique :

Pratique du chant en formation musicale chorale, étude d'œuvres a capella et accompagnées en vue d'exécutions publiques. Possibilité de travail avec les étudiants de L3 inscrits en direction de chœur. L'évaluation se fait en contrôle continu en fonction des critères suivants : assiduité (aux répétitions et aux concerts), passages en octuors lors du cours et oral de fin de semestre.

La participation à un projet de création d'Opéra Junior tout au long de l'année 2008/2009 peut remplacer la pratique du chœur de l'Université. Les étudiants doivent impérativement prendre contact avec Gisèle Clément Dumas et Monsieur Patrice Baudry dès le début de l'année universitaire.

OU

ENSEMBLE VOCAL

Enseignant : L. Borrás

Descriptif pédagogique :

Travail axé principalement sur le répertoire du XXème siècle : musique savante, jazz et pop. Ces partitions étant exigeantes, il est demandé un réel engagement ainsi qu'un travail personnel fourni et régulier. Evaluation en quatuor (ou autre, suivant la pièce) que une des partitions travaillées pendant le semestre.

PRATIQUES INSTRUMENTALES OU VOCALES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES

Tous les étudiants doivent choisir une pratique instrumentale individuelle ou collective pour l'année universitaire.

Pratiques collectives :

Musique de Chambre : M. Raynié
Atelier Jazz : P.L. Bensoussan
Atelier Big Band IUFM : P. Gaucher
Orchestre CRR - UPV : M. Raynié

Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans l'un de ces ateliers.

Ils seront évalués par les enseignants en charge de ces ateliers de pratiques collectives.
L'atelier est obligatoirement choisi pour les deux semestres.

Pratiques individuelles :

Les étudiants qui ne seront inscrits dans aucun de ces ateliers devront passer un oral d'exécution instrumentale ou vocale. Pour cela ils devront préparer deux pièces aux choix, de styles différents.

Descriptif pédagogique :

La procédure d'examen est la suivante :

Les étudiants auront préparé à chaque semestre, deux pièces instrumentales ou vocales de style ou d'époque différents d'environ 5 minutes chacune.

Le choix de l'interprétation des pièces se fera par tirage au sort au moment de l'épreuve. Il sera demandé de prévoir un accompagnateur le cas échéant.

Les étudiants peuvent se produire en petits groupes et seront notés individuellement.

Critères d'évaluation :

Les étudiants seront notés à partir des critères suivants :

La mise en place

La musicalité

L'implication

Un support devra être prévu pour le jury (partition, grille, etc.)

PRESENTATION DES ATELIERS

1- MUSIQUE DE CHAMBRE

Michel Raynié



CONSTITUTION DES ENSEMBLES

Afin de constituer les ensembles de musique de chambre, une audition sera organisée en début d'année universitaire. Chaque étudiant interprètera une œuvre de son choix, si possible avec un accompagnateur. Cette audition n'a pas pour objet de choisir les meilleurs instrumentistes parmi les candidats, mais d'évaluer le niveau de chacun de façon à ce qu'il puisse être créé des formations permettant de répondre aux critères suivants :

Toucher le plus grand nombre d'étudiants.

Créer des ensembles dont le niveau est homogène.

Trouver le répertoire approprié.

Il est possible aux étudiants désirant se regrouper par affinité de proposer une formation. Il en va de même pour les ensembles déjà constitués.

Il suffira aux étudiants déjà inscrits les années précédentes à ce cours de se présenter à l'audition afin de remplir leur formulaire d'inscription.

Chaque formation est établie pour l'année. Le nombre d'œuvres abordées variera en fonction de leur difficulté et du travail fourni par les musiciens.

ORGANISATION DES COURS

Les cours auront lieu le mercredi après-midi de 14h30 à 19h00. Chaque ensemble suivra un cours d'une heure environ, un mercredi sur deux, ce afin d'assimiler et de travailler, en groupe et individuellement, les œuvres abordées. L'emploi du temps est fixé en tenant compte le plus possible des activités de chacun.

PROCEDURE D'EXAMENS

La notation des étudiants inscrits en cours de musique de chambre est le résultat de la moyenne d'une note de contrôle continu et de deux notes obtenues au cours d'une exécution en fin de semestre devant un jury composé d'enseignants du département Musique (ces exécutions ont lieu généralement en salle DO26 et sont ouvertes au public).

Précision sur la note de contrôle continu.

Il va de soi que l'assiduité au cours est indispensable, non seulement pour l'étudiant lui-même, mais également pour la formation à laquelle il appartient. Il en va de même pour le travail demandé. La notation tiendra compte en grande partie de ces deux critères.

DATES DES AUDITIONS

Non communiquées

2 – BIG BAND IUFM-UPV

Pierre Gaucher

Orchestre (bois, cuivres, piano, basse, batterie et percussions).

Différents styles musicaux seront abordés (variétés, musiques de film, jazz,).

Les répétitions du Big Band se déroulent de 14h30 à 16h le mercredi après-midi en salle A303 à l'IUFM.
Ouvert à tous les étudiants. Date de rentrée lors de la première semaine universitaire.



3- JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES

P.L. Bensoussan

Descriptif pédagogique :

Se réapproprier le langage musicale dans une dimension d'improvisation et de création .

A travers une ou plusieurs pièces ainsi créées, seront abordées :

- Le jeu en groupe / Développer l'écoute, trouver une place dans le groupe ...
- Développer la créativité.
- Organiser la matière sonore.
- Travail de la mémoire et du geste musical.
- Le rythme, la mélodie, l'harmonie.

Cet atelier s'adresse aux étudiants ayant une pratique dans le domaine du jazz, de la musique improvisée, de la musique traditionnelle et classique.

L'atelier peut accueillir une douzaine d'étudiants.



4 - ORCHESTRE UNIVERSITE PAUL-VALERY CRR DE MONTPELLIER AGGLOMERATION

M. Raynié

Répétitions

Les répétitions ont lieu le lundi de 18h00 à 21h00, à la Chapelle Haute du CRR, rue de Candolle.

Les répétitions par pupitre sont dirigées par les professeurs du CRR de Montpellier au premier semestre, par les solistes de l'Orchestre National de Montpellier au second semestre.

Concerts

Non communiqués

Auditions

Les étudiants faisant partie de l'orchestre l'an passé ne passent pas d'audition. Ils doivent néanmoins remplir une fiche d'inscription et la remettre au secrétariat Musicologie.

Pour les nouveaux venus, sera organisée (date non communiquée) une audition en présence du chef d'orchestre, de la directrice du département musique, du directeur du CRR, du coordinateur artistique.

Il leur sera demandé d'interpréter en solo une œuvre au choix du répertoire de leur instrument ainsi qu'un trait d'orchestre, également au choix.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est le même que pour tout orchestre (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail...).

Il vous sera demandé de signer la feuille de présence en début de répétition. Trois absences non excusées entraînent la radiation de l'orchestre.



U3BMU1 OUVERTURE OU RENFORCEMENT 1 AU CHOIX

Important : Dans le cadre de l' UE de Renforcement, et dans un souci évident de cohérence pédagogique, il est fortement conseillé de choisir un même parcours qui sera poursuivi au 2^{ème} semestre et en 3^{ème} année de Licence.

1- E36MU1 PARCOURS ENSEIGNEMENT MUSICAL ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATIQUE MUSICALE

A. ACCOMPAGNEMENT

Enseignant : L. MARTY

Descriptif pédagogique :

Pratique de l'harmonie au clavier pour acquérir les réflexes nécessaires à l'harmonisation à vue d'une mélodie et la réalisation à vue d'une basse chiffrée. Cette pratique s'appuie sur un travail régulier (voire quotidien) au clavier ayant pour but de maîtriser les fonctions harmoniques, les chiffrages d'accords (3 ou 4 sons) et d'enrichir l'oreille harmonique.

B. INFORMATIQUE MUSICALE

Enseignant : P. GAUCHER

Descriptif pédagogique :

Travail MIDI et audio sur différents logiciels : arrangement, édition de partitions, mixage.

2- E37MU1 PARCOURS MUSICOLOGIE ACOUSTIQUE ET CULTURE MUSICOLOGIQUE

A. ACOUSTIQUE

Enseignant : J. ATTAL

Objectif :

Ce cours s'adresse aux musiciens (interprètes, compositeurs, facteurs d'instruments), à ceux qui auront à monter ou enregistrer tout spectacle ou œuvre musicale, voire au simple audiophile.

Descriptif pédagogique :

Le son, l'analyse acoustique, la perception par l'oreille, les gammes, les instruments de musique, la voix humaine, l'acoustique des salles, l'électroacoustique.

L'évaluation se fera en contrôle continu.

B. CULTURE MUSICOLOGIQUE

Enseignante : Josiane MAS

Descriptif pédagogique :

Approche de la musicologie : objets et définitions, les sources, la documentation, méthodologie de la recherche.

Evaluation : contrôle continu (exercices et travaux personnels).

3 – E34AP1	SCIENCES DE L'ART
4 – E35HI	LES GRANDES QUESTIONS EN HISTOIRE S3
5 – E37CL1	ANTIQUITE GRECO-LATINE : ARTS, MYTHES ET LITTERATURES

U3L1V1 : LANGUES ET OPTIONS (LV OBLIGATOIRE)

E38CG1	Culture générale
E39AN1	Anglais
E39AL1	Allemand
E39AR1	Arabe
E39CA1	Catalan
E39CH1	Chinois
E39ES1	Espagnol
E39GM1	Grec Moderne
E39HE1	Hébreu
E39IT1	Italien
E39OC1	Occitan
E39PL1	Polonais
E39PO1	Portugais
E39RO1	Roumain
E39RU1	Russe
E39TC1	Tchèque
E38XI1	Préparation au C2i et perfectionnement en informatique S4
E38EP1	Sport
E38IS1	Intervention sociale
E38LA1	Langues anciennes : latin
E38GA1	Langues anciennes : grec

Licence 2^e année

4^e semestre

U4AMU1 ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE MUSIQUE S4

E43MU1 MUSICOLOGIE 4 : MUSIQUES DU XXE SIÈCLE ET CONTEMPORAINES TD

Enseignants : F. Duhautpas et M. Solomos

Descriptif pédagogique :

Complément du CM Musiques du XX^e siècle et contemporaine (E44MU1) : analyse plus détaillée d'une œuvre musicale, d'une notion technique, esthétique, historique...

E44MU1 MUSICOLOGIE 4 : MUSIQUES DU XXE SIÈCLE ET CONTEMPORAINES CM

Enseignants : F. Duhautpas, M. Solomos

Le XX^e siècle est le siècle de la modernité : quêtes de nouveaux langages musicaux (des accords-timbres de Debussy aux micro-intervalles) ou de nouvelles technologies (du Thérémin aux dispositifs de spatialisation du son), qui instaurent une puissante dialectique entre *désir* et *réalité*. Les très nombreux courants qui le traversent se réclament de la nouveauté radicale, chaque phase d'expansion de la modernité étant suivie d'une relative phase de repli, établissant une autre dialectique, cette fois entre *progrès* et *restauration*.

Construit autour d'une progression historique, qui s'alimentera dans l'analyse et dans la l'esthétique musicales, ce cours se développera en trois parties, dont la troisième sera abordée en L3 :

1. Première modernité et néoclassicisme

La première partie du siècle est marquée par une modernité époustouflante suivie d'une phase néoclassique, les mêmes compositeurs traversant souvent les deux mouvements : Debussy, Schönberg, Stravinsky, le Groupe des Six... Sans négliger ce binôme classique, on insistera sur les chemins plus solitaires d'un Bartók, d'un Ives, des premiers compositeurs microtonaux, des bruitistes italiens et, bien sûr, d'un Varèse.

2. La première musique contemporaine

Dans les ruines de l'après-seconde guerre mondiale se construit une musique radicale : sérialisme intégral (Stockhausen, Boulez, Berio, Nono...), masses et micropolyphonie (Xenakis, Ligeti), École de New York (Cage, Feldman...), première musique électroacoustique (musique concrète, électronique, musique mixte, *live electronics*). Un univers de sons et de structures musicales extravagantes, grinçantes, qui font appel à une imagination débridée...

(3. Postmodernité, hypermodernité, nouvelles technologies : sera traité en L3).

Une bibliographie analytique sera distribuée lors du premier cours.

E41MU1 LANGAGE MUSICAL : ECRITURE ET ANALYSE

A. ECRITURE

Enseignant : J.Cl. WOLFF

Descriptif pédagogique :

Suite du premier semestre

Révisions des notions apprises en Licence 1ère année (accords 5, 6, 6/4), Ecriture à 4 parties vocales.

Evolution de l'harmonie dans l'histoire de la Musique.

Etude de la modulation.

Etude de l'accord 7e dominante et des renversements, avec et sans fondamentale.

Etude des accords 7e dominante et des renversements.

Etude de l'accord 9e /7e dominante, avec et sans fondamentale.

Evocation immédiate et usage des notes étrangères, en particulier notes de passage et appoggiatures.

L'essentiel du cours est établi à partir de textes du répertoire classique et romantique, en particulier Bach (Chorals, Petits Préludes, Préludes du Clavier bien tempéré), Mozart, Schumann (Scènes d'enfants).

L'harmonie écrite est placée, autant que possible, dans une perspective historique de Monteverdi à Bach à Ravel et Messiaen.

Mise en relation de l'harmonie et des autres composantes au discours musical : mélodie, rythme, carrure, forme, timbre. Insistance sur la notion de style.

Ecriture à 4 voix. Initiation à l'écriture pour chant et piano, pour l'ensemble instrumental.

Attention portée au rôle de l'oreille, extérieure et intérieure. Complémentarité du travail « à la table » et du travail à l'instrument.

B. ANALYSE ET COMMENTAIRE

Enseignante: A. POINTEAU

Descriptif pédagogique :

Approfondissement de l'étude des formes musicales, des différents types d'écriture instrumentale, des structures mélodiques et harmoniques des procédés de développements... Etude stylistique et esthétique des œuvres étudiées. Analyse et commentaire d'écoute d'œuvres musicales sur partitions du XVIIe siècle au XIXe siècle à partir de textes musicaux des XVIIIème et XIXème siècles.

Bibliographie conseillée :

- Guillard Georges, Manuel pratique d'analyse Auditive, Paris, ed. Transatlantiques 1996
- Hakim et Dufourcet, Guide Pratique d'Analyse Musicale, Paris, Combre, 1996

2. Commentaire :

Idem mais commentaire d'écoute sans partition.

Evaluation :

Le contrôle continu comportera des travaux ponctuels et / ou des dossiers à rendre par l'étudiant. L'examen terminal concerne aussi bien les étudiants en contrôle continu que ceux dispensés d'assiduité.

E42MU1 LANGAGE MUSICAL : FORMATION MUSICALE

Enseignante : A. CHAMAND-GELBSEIDEN

Descriptif pédagogique :

Suite du 3ème semestre : même exercices. Révision des accords du 3e semestre.
9° dominante Majeure et mineure avec et sans fondamentale et leur renversements.
Evaluation en contrôle continu (Ecrit seul).

E45MU1 PRATIQUES de la musique 4

Chœur

Enseignant : P. Baudry

Descriptif pédagogique :

Pratique du chant en formation chorale, étude d'œuvres a capella et accompagnées en vue d'exécutions publiques. Possibilité de travail avec les étudiants de L3 inscrits en direction de Chœur.
L'évaluation se fait en contrôle continu en fonction des critères suivants : assiduités (aux répétitions et aux concerts), passage en octuors lors des cours et oral de fin de semestre. Une participation active ainsi qu'un travail régulier sont nécessaires.

Ou ***Ensemble vocal***

Enseignant : L. Borrás

Descriptif pédagogique :

Travail axé principalement sur le répertoire du XXème siècle : musique savante, jazz et pop. Ces partitions étant exigeantes, il est demandé un réel engagement ainsi qu'un travail personnel fourni et régulier.
Evaluation en quatuor (ou autre, suivant la pièce) que une des partitions travaillées pendant le semestre.

Et 1 au choix

PRATIQUES INSTRUMENTALES OU VOCALES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES

Tous les étudiants doivent choisir une pratique instrumentale individuelle ou collective pour l'année universitaire.

PRATIQUES COLLECTIVES ET PRATIQUES INDIVIDUELLES :

Les modalités sont strictement identiques au semestre 3.

Les étudiants poursuivent obligatoirement l'atelier choisi au semestre 3.

POUR TOUS : Histoire du Jazz

Enseignant : G. BENIN

Descriptif pédagogique :

JAZZ (Histoire, analyse) :

Les principaux courants du jazz. Conceptions spécifiques de l'harmonie

U4BMU1 OUVERTURE OU RENFORCEMENT 1 AU CHOIX

Important : Dans le cadre de l'UE de Renforcement, et dans un souci évident de cohérence pédagogique, il est fortement conseillé de poursuivre le parcours entamé au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année de Licence, en vue de le compléter en 3^{ème} année.

1 – E46MU1 : PARCOURS ENSEIGNEMENT MUSICAL ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATIQUE

A. ACCOMPAGNEMENT

Enseignant : L. MARTY

Descriptif pédagogique :

Pratique de l'harmonisation au clavier pour acquérir les réflexes nécessaires à l'harmonisation à vue d'une mélodie et la réalisation à vue d'une base chiffrée. Cette pratique s'appuie sur un travail régulier (voir

quotidien) au clavier ayant pour but de maîtriser les fonctions harmoniques, les chiffrages d'accord (3 ou 4 sons) et d'enrichir l'oreille harmonique.

B. INFORMATIQUE MUSICALE

Enseignant : P. GAUCHER

Descriptif pédagogique :

Travail MIDI et audio sur différents logiciels : arrangement, édition de partitions, mixage.

2 - E47MU1 : PARCOURS MUSICOLOGIE : ESTHETIQUE, MUSIQUES ET INTERARTS

A. ESTHETIQUE MUSICALE

Enseignant : F . DUHAUPTAS

Une bibliographie sera distribuée lors du premier cours

B. MUSIQUES ET INTERARTS

Enseignant : M. SOLOMOS

Descriptif pédagogique :

Evaluation : contrôle continu (exercices et travaux personnels).

OU AUTRES OPTIONS

3-E44AP1 THÉORIE DES ARTS

4 - E46HI1 LES GRANDES QUESTIONS EN HISTOIRE S4

5 - E47CL1 ANTIQUITÉ GRECO - LATINE : ARTS, MYTHES ET LITTÉRATURES

6 - E41EM1 ETHNOMUSICOLOGIE

U4L1V1 : LANGUES ET OPTIONS (LV OBLIGATOIRE)

E48CG1	Culture générale
E49AN1	Anglais
E49AL1	Allemand
E49AR1	Arabe
E49CA1	Catalan
E49CH1	Chinois
E49ES1	Espagnol
E49GM1	Grec Moderne
E49HE1	Hébreu
E49IT1	Italien
E49OC1	Occitan
E49PL1	Polonais
E49PO1	Portugais
E49RO1	Roumain
E49RU1	Russe
E49TC1	Tchèque
E48XI1	Préparation au C2i et perfectionnement en informatique S4
E48EP1	Sport
E48IS1	Intervention sociale
E48LA1	Langues anciennes : latin
E48GA1	Langues anciennes : grec